



Qui sommes-nous et que proposons-nous ?

Nous sommes une association qui a pour but d'offrir des recherches au moyen de drones à caméra thermique à toute agricultrice et tout agriculteur désireux de vérifier une éventuelle présence de faons dans ses prés. Nous finançons nos actions au moyen de dons. Nous collaborons avec le Service de la faune, des forêts et de la nature du canton de Neuchâtel, ainsi qu'avec la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

Quand demander une intervention de recherches au moyen de drones ?

Vous avez constaté la présence d'une chevrette dans vos prés entre mai et juillet, vous avez de forts soupçons sur l'existence de faons sur une ou plusieurs de vos parcelles ou vous avez déjà eu de réguliers accidents à des endroits précis avec des faons en cette période de foins.

Comment demander une intervention et qu'avons-nous besoin ?

Avant l'intervention :

- Nous contacter depuis notre site Internet www.sauvetage-faons-ne.ch au moyen du formulaire, par e-mail : info@sauvetage-faons-ne.ch ou par téléphone au **079/270.46.47**, si possible au moins 48 heures, mais au plus tard le soir avant le jour prévu pour la fauche de vos prés.
- Nous transmettre les informations suivantes :

- a) Vos coordonnées (nom, prénom, adresse, **n° de téléphone portable** si possible, évent. E-mail),
- b) Le cadastre et le n° de cadastre de la/des parcelle(s) à contrôler, ou les coordonnées GPS.
- c) La date et l'heure prévues de la fauche.

Le jour de l'intervention

- Mettre en bordure du/des prés à vérifier, 2 ou 3 caissettes en bois (de taille adéquate pour protéger un faon) et, si disponible, un drapeau ou une marque permettant de signaler la présence du faon (piquet avec fanion ou autre).

Après l'intervention

- En cas de découverte de faons, si vous n'avez pas la possibilité d'être présent lors de notre intervention, nous vous informons immédiatement par téléphone ou SMS de la présence d'un ou plusieurs faons sécurisés.
- Pour le bien-être du faon, il est primordial de faucher cette parcelle au maximum 3-4 heures après notre intervention.
- Dès que vous aurez terminé de faucher autour du faon, nous vous prions de le libérer afin qu'il puisse rejoindre sa mère et que vous puissiez terminer de couper l'herbe à l'endroit où il se trouvait.

Nous vous remercions infiniment de votre confiance et de votre collaboration qui nous sont précieuses !